

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

Nombre de conseillers : 18
Présents : 15
Votants : 15

Séance du 22 Février 2008

L'an deux mil huit, le vingt deux Février, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean VICHON, Maire;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 Février 2008

Absent : Mr CLOÂTRE Jacques, Mr LASBLEIS Michel, non excusés, Monsieur CARVAL Jean

Procuration : /

Secrétaire : Madame GUICHAOUA Florence

PROLONGATION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger jusqu'en Juin 2008 le contrat d'exploitation de la station d'épuration avec la Société Véolia pour un montant de 7 269,60 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

AMENAGEMENT EST DE L'ENTREE DU BOURG : ~ Mission SPS (sécurité et protection de la santé)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement Est de l'entrée du bourg, trois bureaux d'étude ont été contactés afin d'assurer une mission de coordination sécurité santé catégorie 3 conformément à la loi du 31 décembre 1993.

Après avoir étudié les offres, monsieur le Maire propose de retenir le bureau ouest coordination pour un montant de 1 575,00 euros Hors Taxes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tranche) : ~ Mission SPS (sécurité et protection de la santé)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'église paroissiale (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tranche) deux bureaux d'études ont été contactés afin d'assurer une mission de coordination sécurité santé conformément à la loi du 31 décembre 1993.

Après avoir étudié les offres, monsieur le Maire propose de retenir le bureau d'études APAVE pour un montant global de 7 475 euros hors taxes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission.

CHAPELLE SAINT YVES : ~ Attribution des lots ~

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel à deux entreprises de maçonnerie pour les travaux de rénovation de la chapelle Saint Yves.

Après avoir étudié les deux offres, monsieur le Maire propose de retenir la proposition de monsieur Roger TOULLER pour un montant de 13 053,47 euros Toutes Taxes Comprises.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis.

NOTRE DAME DU BON VOYAGE : ~ Fourniture et pose de grillages sur vitraux ~

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget primitif 2008 la fourniture et la pose de grillages sur les vitraux de la chapelle de Notre Dame du Bon Voyage pour un montant de **6 022,22 euros** hors taxes soit **7 202,58 euros** toutes taxes comprises.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.-

EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL : ~ Attribution des lots : revêtement de sol et plomberie ~

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension de l'atelier communal, et suite à l'analyse des offres réalisées par monsieur Olivier CASTEL, les lots revêtement de sol et plomberie qui avaient fait l'objet d'une nouvelle consultation peuvent être attribuées aux entreprises suivantes:

Lot 6 : Revêtement de sol

Entreprise ZANONE 6 595,29 € H.T
Quimper 7 887,97 € T.T.C

Lot 8 : Plomberie sanitaires ECS 7 469,69 € H.T
Jean DERU Plogoff 8 933,74 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'attribution de ces lots et autorise monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} classe:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2008 et de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Filière technique	Effectif actuel	Effectif nouveau
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	2

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi sont inscrits au budget chapitre 012 (charges du personnel) article 6411 (personnel titulaire) et que les crédits seront reconduits chaque année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la création de ce poste.

DROIT DE PREEMPTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété de Monsieur et Monsieur CAM François au lieudit « La Pointe du Raz », cadastrée sous le numéro AD 347.

Après les renoncements du Conseil Général, et du Conservatoire du Littoral, à l'exercice de leur droit de préemption, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son droit de préemption.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide renoncer au droit de préemption de la Commune sur cette propriété.

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur de la Société Coresystèmes dont le siège social est situé au Faou lui a présenté ainsi qu'à madame GUILCHER, adjointe aux finances et aux bénévoles de l'association « Lire à Plogoff » un projet d'informatisation de la bibliothèque municipale.

Le montant de la proposition présentée par la société Coresystèmes s'élève à 5 300 euros toutes taxes comprises comprenant le logiciel, le matériel, trois postes de travail et quatre demi-journées de formation.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet par madame GUILCHER, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer ce devis avec la société Coresystèmes.

MISE EN VENTE DU Renault Master:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien car scolaire a été estimé à 3 000 euros par un expert.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en vente de ce véhicule.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à mettre en vente ce véhicule.

RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES :

Le Maire expose que le deuxième volet de la réforme de la catégorie C, notamment le décret n°2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C supprime les quotas d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale supprime tous les quotas figurant dans les statuts particuliers des catégories A et B à compter du 22 février 2007.

Chaque collectivité devra fixer des ratios (entre 0 à 100%) pour chaque grade de chaque cadre d'emplois (à l'exception de celui des agents de police) par délibération après avis du Comité Technique Paritaire.

Aucune nomination sur des grades d'avancement ne sera possible si cette démarche n'est pas effectuée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale

Considérant que l'autorité territoriale conserve la pleine maîtrise du déroulement de la procédure des avancements de grades,

DECIDE de fixer à 100% les ratios des grades concernant la commune de Plogoff pour l'année 2008.

COMMUNICATIONS

- 📁 Maîtrise du programme regroupement des écoles : Publicité en cours sur le site de l'AMF, date limite le 4 Mars. A ce jour pas de nouvelle au sujet de la DGE.
- 📁 Travaux entrée est du Bourg : Ordre de service pour l'entreprise COLAS le 4 Mars.
- 📁 Travaux restauration église : ordre de service pour le 4 Mars.
- 📁 Réception travaux extension cimetière : jeudi 6 Mars à 14 heures.
- 📁 Vestiaires du stade : Contre-expertise le 17 Mars à 11 heures au lieu du 5 Mars.
- 📁 FC TVA Pour le budget 2008 : 124 200 euros.
- 📁 Bulletin municipal : pas de diffusion pour cause de retard dans la réalisation pour raisons indépendantes de notre volonté vu la proximité des échéances électorales.

